

ARRÊTÉ N°2023/168

**OBJET : Installation d'une structure
Rue Heurtault**

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,
VU la demande des services techniques en date du 07 novembre 2023,
Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de l'installation par les services techniques d'une structure aérienne, **la rue Heurtault sera fermée à la circulation du bar « O Q'G » au coiffeur, le lundi 27 et le mardi 28 novembre 2023 de 08h30 à 17h.**

Article 2 : Durant cette période la circulation de la rue Heurtault sera interdit aux véhicules à moteur. Les piétons et engins deux-roues non motorisés pourront circuler en veillant à respecter les consignes de sécurité.

Article 3 : Toutes les mesures de sécurité seront mises en place par les services techniques de la commune.

Le stationnement sera interdit et déclaré gênant.

Pendant toute la durée de la fermeture, la circulation des véhicules de secours (ambulances, pompiers) devra s'effectuer à tout moment.

Article 4 : Le demandeur devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 5 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 07 novembre 2023

Le Maire

Jérôme BÉGASSE